



Affaires juridiques
M^e Marie-Andrée Hotte
poste 8741

**L'Union des
producteurs
agricoles**

Le 20 octobre 2004

PAR COURRIEL ET PAR COURRIER

M^e Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
800, place Victoria, 2^e étage (bureau 255)
Montréal (Québec)
H4Z 2A2

OBJET : L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité
pour l'année tarifaire 2005-2006
R-3541-2004

Chère consoeur,

La présente fait suite à notre lettre du 13 septembre dernier par laquelle nous déposons un budget prévisionnel pour l'Union des producteurs agricoles concernant le dossier mentionné en titre.

Nous avons l'impression au moment du dépôt de ce budget, qu'il s'appliquerait au dossier R-3541-2004 en totalité, non pas seulement sur la partie touchant les structures tarifaires.

Pour cette raison, nous n'avons pas fait parvenir de deuxième budget prévisionnel à la Régie pour le 14 octobre 2004, relativement à **l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006** tel que demandé dans sa décision portant le numéro D-2004-182 du 31 août 2004.

En conséquence, nous désirons aviser la Régie que le budget que nous avons fait parvenir le 13 septembre 2004 couvre la totalité du dossier R-3541-2004 soit tant la portion du dossier visant les structures tarifaires que la portion relative à l'établissement des tarifs d'électricité pour l'année tarifaire 2005-2006.

Auriez-vous l'obligeance de nous faire savoir si l'utilisation d'un seul budget prévisionnel pour les deux sujets précités représente un problème pour le bon déroulement du dossier. Dans l'affirmative, nous vous ferons parvenir deux budgets séparés.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consœur, mes salutations distinguées.



Marie-Andrée Hotte, avocate

MAH/dc

c.c. M^e Éric Fraser